

La réforme du collège à Blanche de Castille

A la rentrée 2016

1- La réorganisation des cycles

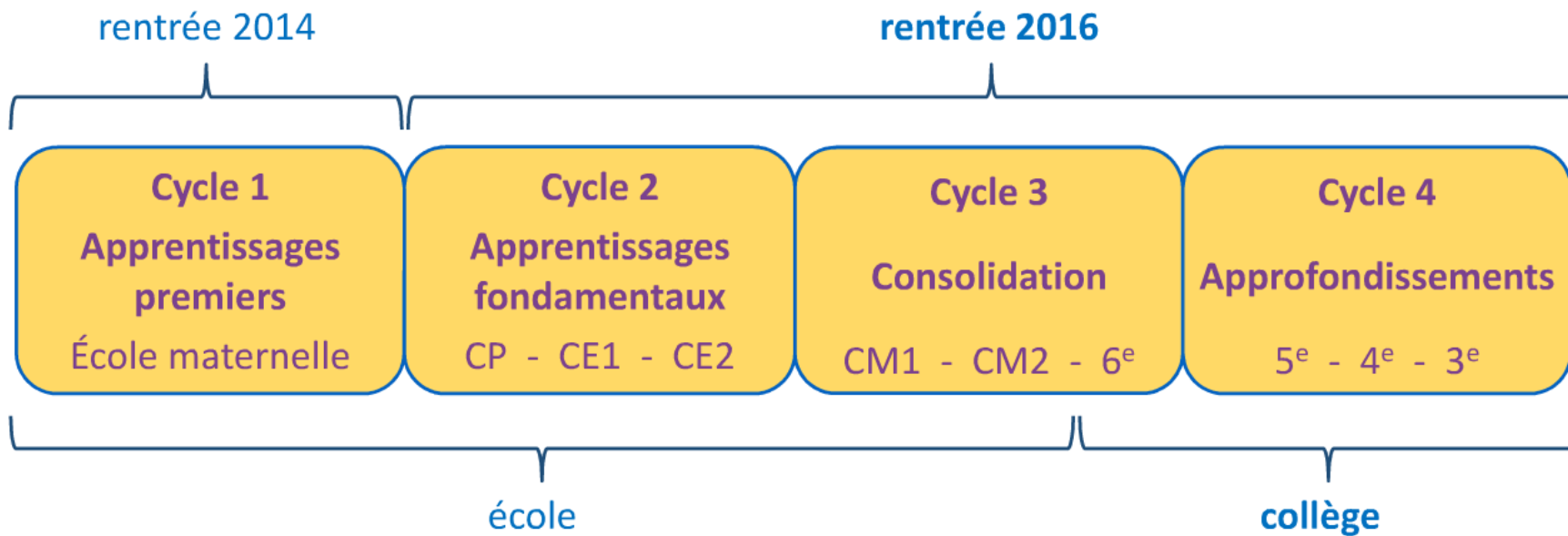
2- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture/
les programmes

3- L'organisation:

- horaires
- enseignements complémentaires
 - Accompagnement Personnalisé (AP)
 - Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)
- enseignement de complément en latin et les options possibles

4- Le nouveau Brevet des collèges

Les nouveaux cycles



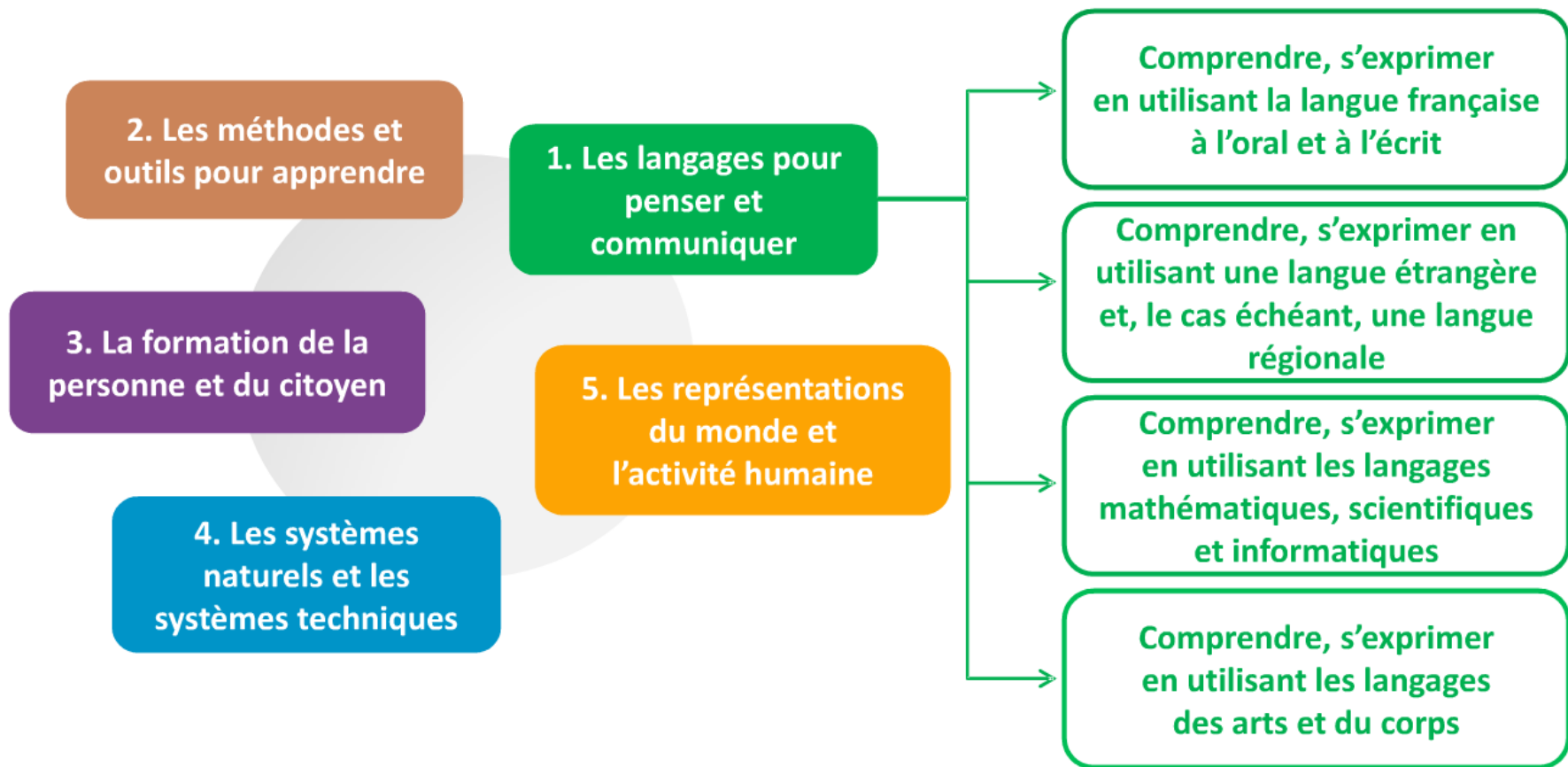
Tous les niveaux, du CP à la 3^e, passent dans les nouveaux cycles à la rentrée 2016.

Le cycle 3 est à cheval sur école et collège.

Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux



2016-2017

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4h30	4h30	4h30	4h00
Mathématiques	4h30	3h30	3h30	4h00*
Histoire-Géographie	3h00	3h00	3h00	3h30
Sciences de la Vie et de la Terre	2h00	2h00*	2h00*	2h00*
Sciences Physiques		2h00*	2h00*	2h00*
Technologie		1h00	1h00	1h00
Anglais	5h00*	4h00*	3h00	3h00
Espagnol	2h00*	2h30	3h00*	3h00*
Musique	1h00	1h00	1h00	1h00
Arts	1h00	1h00	1h00	1h00
EPS	4h00	3h00	3h00	3h00
Enseignement de complément en latin			2h00	2h00
Classe Pro langue Anglais			1h00	2h00
Classe Pro langue Espagnol			1h00	2h00
Chinois			2h00	2h00
Anglais Cambridge		2h00	2h00	2h00

VOLUMES HORAIRES DES CLASSES DE TROISIÈME PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Education physique et sportive	3 heures
Enseignements artistiques	2 heures
Français	4 heures
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3,5 heures
Langues vivantes (LV1 et LV2)	6 heures
Mathématiques	4 heures
Sciences et technologie	4,5 heures
Découverte professionnelle	6 heures (216 heures annualisées)

Enseignements complémentaires :

- Accompagnement personnalisé
- Enseignements pratiques interdisciplinaires

L'accompagnement personnalisé **est généralisé** à tous les niveaux :

- **3h par semaine** en classe de **6ème**
- **1h par semaine** à chaque niveau du **cycle 4**

Tous les élèves sont concernés.

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires concernent les classes du cycle 4 :

8 thèmes de travail sont inscrits dans les programmes disciplinaires; un élève doit travailler des EPI portant sur au moins six des thématiques durant le cycle :

En 5ème

- Corps, santé, bien-être et sécurité
- Culture et création artistiques
- Langues et cultures de l'Antiquité

En 4ème

- Langues et cultures étrangères
- Transition écologique et développement durable

En 3ème

- Information, communication, citoyenneté
- Monde économique et professionnel

En 3ème Ppro

- Corps, santé, bien-être et sécurité
- Monde économique et professionnel

Deux jours d'épreuves écrites

Le premier jour : **le français** (3h) et **l'histoire-géographie-enseignement moral et civique** (2h)

- Un thème en fil rouge
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un travail de rédaction et d'argumentation
- Une dictée

Le deuxième jour : une nouvelle épreuve écrite de 3 heures portant sur les programmes de **mathématiques** (2 heures) et de **sciences expérimentales et de technologie** (1 heure)

- Un thème en fil rouge
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

Une épreuve orale

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (10 minutes d'exposé et 5 minutes d'entretien)

- **La maîtrise de la langue** au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.
- **L'élève présente un projet** qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen ; l'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points.
- De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie

L'attribution du diplôme : Le décompte des points prend en compte deux éléments pour un total de 700 points.

1- Maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (contrôle continu) 400 points

Pour chacun des éléments du socle commun pris en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

2- les résultats obtenus aux épreuves de l'examen 300 points

Chacune des trois épreuves de l'examen est évaluée sur 100 points.

Les élèves ayant suivi un **enseignement de complément** bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 350.

Des mentions sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 420 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 490 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 560.

Un nouveau brevet

À partir de 2017, l'obtention du brevet (DNB) repose sur le contrôle continu et trois épreuves obligatoires passées en fin de troisième :

- **une épreuve écrite** portant sur **le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique**
- **une épreuve écrite** portant sur **les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, les sciences physiques et la technologie**
- **une épreuve orale** pendant laquelle l'élève présente **un projet travaillé dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou d'un des trois parcours éducatifs**, permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale

La réussite du collégien au brevet atteste de sa maîtrise du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.